

## "L'A.N.C.G.E ne fait rien"

■ Ne dit-on pas que l'Association ne fait rien ou presque... ? Alors pourquoi adhérer à cette coquille vide qui n'est là que pour pomper l'argent des chasseurs de base et vivre sur le dos de la princesse ?

Je me permets donc de faire un petit article pour remettre les pendules à l'heure pour la deux cent millième fois et faire la promotion de mon association. Une vieille dame qui est en train de crever par la bêtise de certains et la désinformation des autres.

Effectivement, nous sommes mauvais dans bien des domaines et n'espérons qu'une chose : arriver à faire mieux et trouver la bonne vitesse pour sauver la chasse des chasseurs. C'est peut-être une utopie que de penser pouvoir limiter les jalousies internes et les guerres de tranchées pour le pouvoir que peut apporter un poste sur une carte de visite. Carte de visite qui, pour certains, reste le seul désir dans la défense des chasseurs et des modes de chasse populaires. Je parle bien de chasses populaires car, dans le monde de la vènerie par exemple, tout cela est très bien structuré et il y a beaucoup moins de tensions que chez nous. Essayez d'avoir un entretien pour un article ou même des informations chez eux et vous verrez que l'on vous donnera le nom de la personne à aller voir. Car chez eux c'est comme cela et pas autrement. Les guerres internes (qui existent, n'en doutons pas) sont exécutées en famille et sans vague. Mais nous, combien de présidents, combien de vice-présidents, combien de vizirs qui voudraient être calife, combien de suceurs de roues ou de simples prête-noms pour que l'on ne puisse pas prendre le poste libre. Mais vous savez tout cela aussi bien que moi et comme par le plus grand des mystères, personne ne désire en parler publiquement. Donc n'en parlons plus...

Mais la réalité est que l'A.N.C.G.E. est sur le fil du rasoir. Certains espèrent que, l'année prochaine, nous soyons plus là pour défendre nos modes de chasse. Mais dans tous les cas, notre équipe a décidé de lutter jusqu'au bout et de tout faire pour que nous puissions encore chasser comme nous le désirons et que nos enfants puissent connaître notre passion. Cela ne vous fait pas vibrer ou même cela vous fait rire, mais moi, c'est mon but. Alors si vous voulez ma place, je vous la laisse sans le moindre souci pour que nous avancions et gagnions. Donc de grâce messieurs les décideurs, présidents de Fédérations, présidents d'associations, propriétaires privés et chasseurs de base faites le calcul et voyez ce que vous voulez pour votre futur. Si vous voulez notre mort et voir la chasse du gibier d'eau alignée aux dates d'ouverture et fermeture générales ou si, au contraire, vous désirez encore connaître les moments d'une passée en Août ou même d'une pose en Février. Pensez-y mais pensez bien car après il sera trop tard : plus personne ne sera reconnu sur le plan national pour défendre nos idées.

Certes, la F.N.C. sera là pour faire en sorte de négocier nos espoirs et nous connaissons bien le poids que nous avons dans la balance... L'histoire est là pour nous le confirmer. Donc moi, je vous propose de stopper tout cela et de rejoindre notre combat sans idée d'étiquette et sans rancune. L'heure est grave pour tous, pas seulement pour l'A.N.C.G.E, mais nous avançons dans nos dossiers et nos combats. Nous en sommes à l'heure des résultats et des explications pour tous les adhérents et non adhérents. Nous le divulguons maintenant car après certains voudraient peut-être en récupérer la paternité.

Donc voici où nous en sommes pour les combats qui vous concernent au premier chef. Ces combats sont sur le point d'être finalisés et font état de confirmations administratives ou politiques. Nous attendons les signatures qui officialiseront toutes les réunions passées pour préparer, approfondir et concrétiser vos désirs. Donc, ce dont je vais vous parler sont des dossiers qui vont être finalisés avant le mois de décembre si nous en croyons nos interlocuteurs. Nous verrions très mal une reculade ou même une pirouette politique comme nous en avons déjà eues par le passé. Mais l'époque a changé et diverses pressions exercées depuis plusieurs mois font que nous avons de grandes chances pour arriver à vos désirs.

Le premier sujet qui peut être clairement exprimé, c'est le résultat du dernier C.N.C.F.S ayant eu lieu le 13 Juillet 2010.

Les dates d'ouverture de chasse demandées par notre président Bernard BUISINE

conformément aux désirs du C.A. de l'A.N.C.G.E ont été âprement débattues et seront bien proposées pour avis au ministre de tutelle. Car n'oublions pas que ce n'est qu'un avis et que le ministre Jean Louis BORLO peut faire ce qu'il veut car c'est lui qui a le stylo final.

Les dates sont :

**Ouverture sur l'intégralité du D.P.M au premier samedi d'Août.** Conformément à la remarquable étude réalisée dans l'Hérault qui a été validée. Car si l'étude a été validée pour l'Hérault, il n'y a pas de raison qu'elle ne soit pas identique sur l'ensemble de l'arc méditerranéen puisque nous sommes sur le même gradient thermique et que, par déduction logique, la reproduction est la même sur tous les départements concernés. Certains arguent que l'étude n'a qu'1 année ; non, 2 car aujourd'hui (mi juillet) tous les jeunes sont volants sur l'Arc méditerranéen. Nous avons rappelé que l'étude sur la façade Manche – Atlantique avait duré 4 mois. Par ailleurs, c'est pour des raisons de manque de personnels et de moyens financiers que l'étude n'avait pas été effectuée sur l'Arc Méditerranéen. Mais, l'ONCFS avait conclu, au vu des études antérieures, qu'il n'y avait aucun argument pour ne pas généraliser à la Méditerranée.

**Ouvertures sur l'intégralité de l'intérieur le 15 Août.**

Nous avons demandé de bénéficier de la demi-décade de recouvrement. Cela en attendant la validation des études de nidification qui sont en cours dans de nombreux départements.

**Etangs médocains et languedociens, Dombes Forez, Brenne.**

Les études ont été fournies et conviennent, en grande partie, au GEOC : verra-t-on des avancées ?

Voilà ce qu'il est du C.N.C.F.S. : nous verrons bien ce que signera monsieur le Ministre d'Etat.

Maintenant parlons des avancées qui sont en cours et qui seront sûrement finalisées très très vite. Pas forcément dans l'ordre des priorités.

- Pour commencer, **la Vendée** demandait depuis de très nombreuses années à pouvoir être dans la liste des départements pouvant bénéficier de la chasse de nuit pour le gibier d'eau. **Nous avons une promesse fiable que cela serait chose faite lors de la cession de rattrapage du mois d'octobre et que le gouvernement intégrera bien dans la loi la VENDEE.**
- **Transfert des huttes** et mise en œuvre d'une circulaire d'application après confirmation auprès des juristes d'Etat. Il en résulterait que la circulaire que nous avons préparée et proposée sera normalement validée pour l'ensemble du territoire français. **La circulaire montrera que seul le code rural est applicable pour une hutte et qu'en aucun cas, le code d'urbanisme ne peut être imposé car il ne reconnaît pas les installations de chasse.** Seul le code rural les reconnaît conformément au décret VOYNET (merci Madame) Si ce point est confirmé par les juristes, le transfert d'une hutte sera possible dans les marais de l'intérieur mais également sur le DPM. Avec des garanties totales sur la surface (20m<sup>2</sup> sur le DPM et 40m<sup>2</sup> dans l'intérieur plus 6m<sup>2</sup> pour les sanitaires). Si l'on peut prouver que l'installation était plus grande par le passé, nous pourrions reconstruire à la même taille. Mais je ne vais pas vous détailler l'intégralité de la circulaire qui est en phase de signature après confirmation par les juristes.
- **L'éjointage des appelants** voilà un sujet brûlant... Le Conseil d'Etat ayant statué sur le sujet, nous avons demandé de revoir le texte et de refaire une proposition qui contournerait le point qui a fait rendre un tel jugement. Là aussi, l'Etat et la FNC vont mettre des juristes pour voir quel est l'angle qui doit être modifié pour représenter un texte législatif. Donc nous avons un espoir raisonnable de trouver une solution légale.
- **Les appelants et leur gestion** que nous connaissons depuis maintenant plusieurs années. Ce point a été très dur à régler pour trouver un terrain d'entente car n'oublions pas qu'à l'origine, c'est bien nous qui avons demandé ce système de marquage et qui

avons fait le dossier des bagues. Nous en voyons maintenant les dégâts et inconvénients. Donc nous avons dû prouver que l'Europe ne réclamait pas un suivi individuel des canards et le même état qu'un éleveur professionnel. Donc nous sommes arrivés à un compromis qui je pense soulagera bien du monde. **Nous devrions obtenir la suppression de l'inscription de l'année et du numéro de série sur la bague. Nous reviendrions donc à des bagues plus simples où seraient seulement marqués l'organisme de provenance et le numéro de détenteur.** Donc si nous n'avons plus à faire un suivi individuel des appelants, **plus besoin de carnet de détenteur. Par la même, nous pourrions réutiliser les reliquats de bagues et l'achat pourra être fait pour plusieurs années.**

- **Déclaration des appelants** qui doit être fait annuellement au FDC et le rendu d'un dossier par chaque utilisateur. Là aussi, nous sommes arrivés sur un accord de principe **où la déclaration ne sera faite que tous les trois ans.** Charge à un nouveau détenteur de faire sa déclaration à la FDC lors de la création de son nouvel élevage.
- **Nous avons aussi le 50/50 colverts/sauvages**, ce qui posait des problèmes par secteurs. Certains départements avaient déjà réglé ce problème en obtenant 100 appelants tout confondu. Pour l'Etat, cela ne devrait pas être insurmontable de faire passer tous les départements à 100 appelants indifférenciés.
- **Le suivi épidémiologique et H5N1 hautement pathogène.** Comme vous le savez, nous devons écouvillonner les appelants quel que soit le niveau d'alerte. Nous avons effectué là encore de nombreuses réunions pour arriver à un nouveau plan d'alerte et d'écouvillonnage. Nous avons réussi à convaincre que l'on ne va pas chez le médecin si l'on n'est pas malade. Alors pourquoi faire des analyses si nos appelants sont en pleine forme ? Maintenant, nous n'écouvillonnerons seulement si l'on passe au niveau modéré ou au dessus.
- **La chasse sur le D.P.M et les textes incriminés** sont à l'étude sur le plan juridique. On nous dit que nous avons la bonne lecture et que, sauf cas contraire, **une lettre sera expédiée le plus rapidement possible pour préciser l'interprétation des textes au Directeur Général de l'ONCFS.** Les personnes rencontrées nous assurent que nous pourrions bien chasser tous les gibiers sur le D.P.M. et que, s'il le faut, ils referont un arrêté. Donc dossier très chaud mais que nous suivons de très près même si nombreux sont ceux qui ne désirent pas adhérer à l'A.N.C.G.E. sur le DPM.
- Par ailleurs, **l'Etat n'envisage pas (aujourd'hui...) d'augmenter les réserves ni le prix de location lors du renouvellement des baux sur le DPM (2014) et le DPF (2013).**

Donc comme vous le constatez, nous ne faisons rien et n'arrivons à rien. Effectivement rien n'est totalement concrétisé par des signatures ou applications. Mais nous avons de très fortes raisons de croire dans les promesses faites et le résultat des réunions exposées. Alors attendez encore de voir ce que nous faisons pour d'adhérer, attendez que la lune soit ovale, attendez que le chien du voisin soit malade, attendez... et surtout n'oubliez pas de fermer le cercueil si vous ne revenez pas !

Mais je ne vous laisserai pas dire que nous ne faisons rien pour la chasse au gibier d'eau et des chasseurs. Vous pourrez critiquer à volonté, vous pourrez déformer encore et encore, surtout lorsque nous chasserons du 15 septembre au 31 janvier dans le meilleur des cas.

Alexandre Girard